



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

paysages

Question écrite n° 7731

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur sur les préoccupations exprimées par les professionnels du secteur du paysage. Entreprises à fort potentiel de main-d'oeuvre, elles rencontrent des difficultés importantes de recrutement en raison du coût du travail, d'autant plus qu'il est difficile d'attirer du personnel qualifié et formé. Par ailleurs, elles sont au carrefour des politiques locales environnementales et contribuent à l'équilibre entre urbanisation et cadre de vie. Il lui demande donc de lui indiquer les mesures qu'il entend mettre en oeuvre pour soutenir spécifiquement le secteur professionnel du paysage.

Texte de la réponse

Pour favoriser le développement de l'emploi, le Gouvernement a mis en place plusieurs mesures destinées à réduire le coût du travail et à améliorer le pouvoir d'achat des salariés. Ces dispositions s'appliquent également aux métiers du paysage. Les entreprises de ce secteur bénéficient ainsi du dispositif général de réduction des charges sociales sur les bas salaires, dégressif jusqu'à 1,6 SMIC, d'un taux de 26 ou de 28,1 % du salaire brut au niveau du SMIC selon l'effectif de l'entreprise. Par ailleurs, depuis le 1er octobre 2007, ce dispositif est cumulable avec de nouveaux allègements de cotisations sociales sur les heures supplémentaires pour les employeurs, mais également pour les salariés, afin d'améliorer le pouvoir d'achat de ces derniers. Ainsi, sont appliquées une déduction des cotisations salariales d'un taux maximum de 21,5 % au titre de ces heures et une déduction forfaitaire sur les cotisations patronales de 0,50 euro ou 1,50 euro par heure supplémentaire, selon l'effectif de l'entreprise.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7731

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Entreprises et commerce extérieur

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 octobre 2007, page 6273

Réponse publiée le : 21 avril 2009, page 3761